



Proconseil Office de conseil viticole
Jordils 3 - CP 1080 • 1001 Lausanne
021 614 24 31
viticulture@prometerre.ch
www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture
et des affaires vétérinaires (DGAV)
Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges
079 941 09 18
philippe.meyer@vd.ch



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 14 du 30 juin 2026

Phénologie et météo : le stade petits pois est à présent généralisé dans le vignoble vaudois.

Stress hydrique : irrigation des parcelles sensibles et remplacements fortement recommandée.

Scarabée japonais : reconnaissance, réseau vaudois de piégeage et encadrement de l'irrigation dans les foyers d'infestation.

Oïdium : maintenir la vigilance, les grappes étant encore réceptives aux contaminations, l'oïdium peut provoquer un ralentissement du développement des baies.

Mildiou : les pluies orageuses ont pu générer des contaminations secondaires : surveillez les nouvelles taches.

Résidus phytos dans les vins : sélectionner les molécules moins traçantes pour les prochains traitements.

Permis de traiter : extension du délai pour numériser les diplômes jusqu'au 31 juillet.

Quotas 2026 : les limites maximales de production pour les AOC sont disponibles.

Phénologie et météo

La majeure partie des parcelles se situent entre le stade petit pois et fermeture de la grappe. Au stade petit pois, l'éclaircissage peut être envisagé pour adapter la charge, en fonction du stress hydrique des parcelles.

		
K	L	M
Petit pois	Fermeture de la grappe	Véraison
Les baies ont la taille d'un petit pois	Les baies atteignent une taille suffisante pour se toucher.	Les baies s'éclaircissent ou se colorent.



Le stress hydrique peut entraîner un blocage temporaire du développement des baies. La légère baisse des températures cette semaine et le retour de quelques pluies orageuses va permettre un grossissement pour arriver au stade fermeture de grappe d'ici la fin de semaine.

Figure 1: les symptômes de stress hydrique se généralisent. Proconseil, 29/06/2026

Précipitations et températures moyennes du 16 au 29 juin 2026. Réseau de stations Agrometeo.

Région (nb de stations)	Pluies (mm)	Temp. moy. (°C)
La Côte (8)	0 à 24	26.3
Lavaux (6)	0 à 9	26.8
Chablais (5)	6 à 17	26.9
Orbe-Bonvillars (4)	5 à 21	26.1
Vully (1)	3	26.5

Les prévisions restent très instables en raison des orages, avec une forte incertitude même à court terme. Court répit cette semaine avec des nuits plus fraîches et des températures ne dépassant pas 28°C, avant un nouvel épisode caniculaire attendu la semaine prochaine.

Stress hydrique

Les symptômes de stress hydrique continuent de se développer dans le vignoble. Les jeunes vignes et remplacements sont les plus touchés, leur système racinaire étant encore peu développé. On observe notamment un arrêt de la croissance des rameaux (chute de l'apex) et des phénomènes d'enfermement des baies. Avec les températures élevées et une forte évapotranspiration, certaines vignes en production commencent également à montrer des signes de stress, en particulier sur les parcelles à faible réserve en eau. Il est conseillé de limiter la concurrence de l'enherbement et, lorsque cela est possible, d'irriguer les jeunes vignes. Un stress hydrique précoce peut pénaliser le développement des baies et le potentiel de récolte



Figure 2 : cas d'apex grillé sur plantation

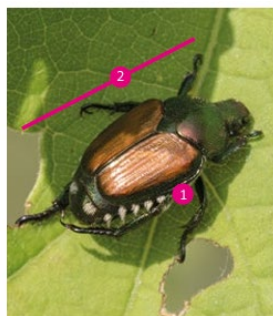
Attention : pour les vignes destinées à la production de vins AOC, la réglementation ([RVV art. 17](#)) prévoit que l'arrosage est interdit après la véraison. L'irrigation des jeunes plantations et des plants de remplacement peut être pratiquée toute la saison afin d'assurer leur bonne reprise et leur développement, notamment en période de stress hydrique, car ces vignes n'ont pas encore un système racinaire suffisamment développé pour s'alimenter en profondeur. Les dérogations après véraison sont rarement accordées.

Actualités Scarabée japonais

Reconnaissance

Le scarabée japonais (*Popilla japonica*) étant un organisme de quarantaine prioritaire, toute suspicion ou tout doute doit obligatoirement être annoncé. En cas de découverte suspecte, vous pouvez contacter l'inspecteur phytosanitaire vaudois à l'adresse popillia.dgav@vd.ch en joignant une photo, ou utiliser le formulaire d'annonce disponible via le code QR prévu à cet effet.

Une [campagne d'information](#) de l'OFAG est en cours afin de sensibiliser au fait que le scarabée japonais peut se déplacer de manière passive, en tant qu'« autostoppeur ». Il est donc recommandé de contrôler vos bagages, véhicules, marchandises ou plantes au retour de voyage dans les zones infestées.



© T. Sostizzo, Agroscope

- 1 5 touffes de poils blancs par côté.
- 2 Les adultes mesurent 8 à 12 mm de long et 5-7 mm de large.

Figure 3 : code QR pour procéder à une annonce. A droite, spécimen de scarabée japonais.

Réseau vaudois de pièges

Un réseau de piégeage cantonal a été installé par l'inspecteur phytosanitaire et comprend 125 pièges contrôlés chaque semaine. Nous vous remercions de ne pas déplacer ni endommager les dispositifs mis en place sur le terrain.



Figure 4 : exemple de piège mis en place par le canton

NB : la mise en place de pièges à scarabée japonais est soumise à autorisation cantonale. Nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec l'inspecteur phytosanitaire avant toute installation. Cela permet de garantir une vision globale du réseau de surveillance, d'éviter des interférences entre pièges et de limiter le risque d'attraction du ravageur vers de nouveaux foyers d'infestation.

Foyers d'infestation et encadrement de l'irrigation

Dans le cadre de la lutte contre ce ravageur, plusieurs foyers ont été identifiés dans le canton en 2025 entraînant la mise en place de zones réglementées (« foyer d'infestation » et « zone tampon »).

De manière générale, l'irrigation est proscrite dans les foyers d'infestation (zones rouges des figures 3 et 4). Des demandes de dérogation peuvent être faites par écrit auprès de la DGAV. La demande doit être effectuée au préalable de l'arrosage.

En dehors des foyers d'infestations, par exemple dans la zone tampon (en bleu), l'irrigation peut être pratiquée sans restriction particulière.

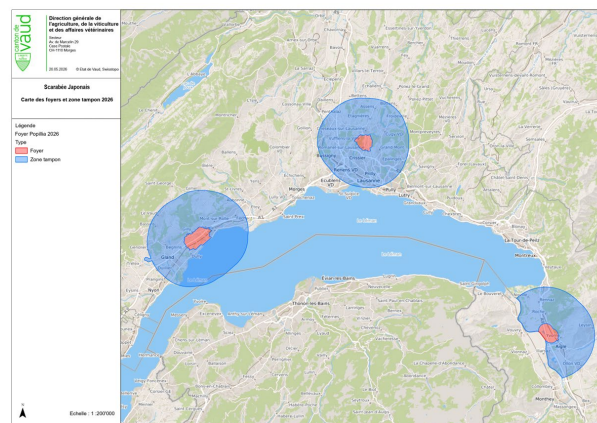


Figure 5 : consultation des limites de la zone de foyer et de la zone tampon.

La délimitation détaillée des foyers et zones tampons est consultable sur le guichet cartographique cantonal :
Thème [Agriculture → organismes nuisibles / scarabée japonais](#).

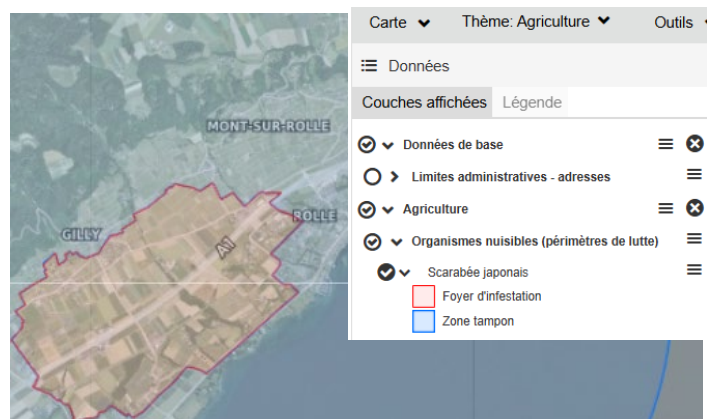


Figure 6: carte des foyers et zone tampon 2026 – DGA

phytotoxicité. Augmenter les quantités de bouillie par hectare et traiter avant 11h.

En conditions de fortes chaleurs, la gestion de la zone des grappes doit rester mesurée afin d'éviter une exposition excessive au soleil et risquer de l'échaudage (Gamay, Pinot noir et Sauvignon blanc sont des exemples de cépages particulièrement sensibles aux brûlures).

Le soufre conserve son intérêt contre l'oïdium, mais son efficacité et sa tolérance sont meilleures lorsqu'il est appliqué en dehors des pics de chaleur.

En cas de présence avérée du champignon, une intervention curative peut être réalisée afin de limiter son développement et sa propagation sur les feuilles et les grappes. **RAPPEL :** pour des parcelles fortement atteintes, vous pouvez effectuer un traitement intercalaire, idéalement en face par face, soit avec du soufre mouillable à 3 kg/ha, soit avec du bicarbonate de potassium à 3 kg/ha. Le poudrage n'est plus conseillé au stade actuel.

Oïdium

Observations

- Les observations de symptômes d'oïdium sont désormais plus fréquentes.



Figure 7: cas d'oïdium actif sur grappe. Proconseil, 29/06/26

- Les symptômes sont plus fréquemment observés dans les secteurs sous protection aérienne, notamment en l'absence de traitement complémentaire au sol.
- La sensibilité des grappes diminue progressivement avec l'avancement de la phénologie, mais des contaminations restent possibles dans les situations sensibles ou insuffisamment protégées.

Risque moyen estimé



Stratégie

La vigilance reste de mise dans les parcelles sensibles, avec une surveillance régulière des foyers et une intervention ciblée si nécessaire.

Eviter les interventions en plein épisode de canicule permet de réduire significativement les risques de

Viticulture biologique

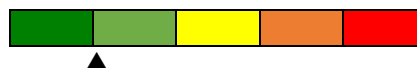
Des doses de soufre de 5 kg/ha sont appropriées à ce stade et permettent de limiter le risque de brûlures.

Mildiou

Observations

- Les épisodes orageux récents ont pu générer de nouvelles contaminations ponctuelles, quelques symptômes pourraient apparaître dans les prochains jours.
- Les conditions restent variables, rendant la situation du mildiou à surveiller malgré une pression actuellement modérée.
- La protection doit être maintenue, les précipitations orageuses restant difficiles à anticiper et pouvant relancer le risque de contamination.
- La sensibilité des jeunes feuilles demeure présente, et leur protection reste essentielle pour assurer un feuillage sain.

Risque moyen estimé



Stratégie

En période de fortes chaleurs et de stress hydrique, le risque de phytotoxicité lié au cuivre augmente, pouvant entraîner des brûlures sur le feuillage. Les applications doivent donc être positionnées dans de bonnes conditions (températures modérées, végétation non stressée) afin de limiter les risques.

Viticulture biologique

Les doses de cuivre de 200 à 250 g Cu/ha restent adaptées dans la majorité des situations. Adapter le positionnement des traitements au renouvellement du feuillage.

L'utilisation de bouillie bordelaise est pertinente pour la fin de saison.

Résidus phytos dans les vins

A l'approche de la fermeture de la grappe, il convient d'être particulièrement vigilant sur le choix des produits utilisés. Les anti-botrytis et les produits systémiques sont particulièrement traçants.

Pour plus de détails, référez-vous aux fiches 6.53 à 6.56 du [classeur des fiches techniques viticoles](#) d'Agridea.

Une [plateforme centralisée](#) pour analyser des échantillons de vin vis-à-vis des résidus est disponible via VITISWISS et des tarifs préférentiels sont disponibles pour les membres.

Prolongement permis de traiter

Le délai pour l'échange de l'ancien permis de traiter pour le nouveau permis digital **est prolongé jusqu'au 31 juillet 2026**. La procédure se fait sur le registre officiel (<https://fabe-psm.identitas.ch/>), avec téléchargement de l'ancien permis ou du diplôme agricole reconnu, puis validation pour obtenir un permis numérique (QR code), valable 5 ans. À partir du 1^{er} janvier 2027, la présentation de ce permis digital sera obligatoire pour acheter et utiliser des produits phytosanitaires.

Vers de la grappe et fortes chaleurs

La pression est relativement faible cette année. De plus, les épisodes de canicule constituent un facteur de régulation naturelle des vers de la grappe, en réduisant la viabilité des œufs et des jeunes larves. Des températures supérieures à 33–35°C pour Eudémis et 31–32°C pour Cochylis, surtout associées à une faible humidité, peuvent entraîner une baisse significative des éclosions et une mortalité accrue des stades précoces. Une hygrométrie durablement basse, notamment en dessous de 50 %, accentue le dessèchement des pontes et limite le développement larvaire.

Quotas 2026

Les quantités de production maximale de raisins pour l'année 2026 s'établissent comme suit :

VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE	Kg / m ²
A) Tous les cépages blancs	
- Région du Chablais	0.950
- Régions de Lavaux, Dézaley, Calamin	0.950
- Région de La Côte	0.950
- Régions des Côtes de l'Orbe, Bonvillars	0.950
- Région du Vully	1.100
B) Pinot noir	
- Région du Chablais	0.900
- Régions de Lavaux, Dézaley, Calamin	0.900
- Région de La Côte	0.900
- Régions des Côtes de l'Orbe, Bonvillars	0.900
- Région du Vully	1.000
C) Autres cépages rouges	
- Région du Chablais	0.900
- Régions de Lavaux, Dézaley, Calamin	0.900
- Région de La Côte	0.900
- Régions des Côtes de l'Orbe, Bonvillars	0.900
- Région du Vully	1.100
D) Premiers grands crus	
- Toutes les régions – Chasselas	1.000
- Toutes les régions – Pinot noir, Gamay, Gamaret, Garanoir et Merlot	0.800

Source : Département de l'agriculture de la durabilité et du climat et du numérique (DADN)

Auteurs :

Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau, David Rojard et Clara Vivien
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.